

AFFAIRE N° 31.

O_B_J_E_I : Construction de 3 classes maternelles au Bois de Nèfles -
Chemin Finette.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 Décembre 1979, vous avez approuvé le projet de construction de 2 classes maternelles au Bois de Nèfles - Chemin Finette.

Ce projet défini il y a quelques années, ne correspondant plus aux besoins actuels, Monsieur le Vice Recteur m'a informé de la nécessité qu'il y avait à programmer une troisième classe.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et chers Collègues,
- d'approuver ce nouveau programme de 3 classes
- de m'autoriser à solliciter la subvention du Ministère de l'Education Nationale.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion
le 18 Juin 1982*